en date du 10 octobre 1856, Vernon notaire, Collé à
présent Pour la Minute B B.
Immeubles de la dite Communauté
Une Terre Sise & Située en la Paroisse Beauharnois
Nord de la Rivière Yamaska Comté de Richelieu
de la Contenance de cent arpents de front
sur trente arpents de profondeur Carré plus
ou moins, tenant du Nord à la Rivière Yamaska
est isolé entre les en profondeur au rang Bas aux, d'un côté
mains de Mr Antoine Bazile Richard & de l'autre côté à François
Pl. Bx. Supérieur avec une vieille maison & une
vieille grange de peu de contenue.

Fait et Consenti au matin ce jour mais dans
l'après midi ne s'étant plus rien trouvé à —
inventorier et le présent Inventaire se
monte à la somme de cinq cent quatre vingt
dix huit cent quatre vingt dix huit
a quoi de droit et Coutume sera requis,
requis de signer les dits Mineurs Subrogé Tuteur
A Déclinatoire ont déclaré ne savoir signer
de ce requis & les Notaires soussignés
Nous dits Notaires après lecture faite
le dit Jacques Gendron que a signé avec
Nous dits Notaires après lecture faite
Jacques Gendron quatre mots rayés nuls
Approuvés
nuls & une allonge bonne,
Jacques Gendron
Bx. Bx. Bx.